

INTRODUCTION AUX LOIS ET AUX RÈGLEMENTS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL

À la fin de la formation, le participant sera familier avec la loi de la santé et de la sécurité du travail et le règlement en santé et sécurité du travail au Québec et saura comment rechercher l'information requise.

Clientèle : Membre du comité de santé et de sécurité, superviseur et directeur

Durée : 3 h

Approche pédagogique :

Exposé théorique à l'aide de support média, échanges et discussions, exercices en groupe et individuels

Information supplémentaire :

- Ce cours est admissible aux crédits d'impôts pour la formation d'Emploi Québec
- Cette formation porte sur le cadre législatif qui prévaut pour les entreprises manufacturières du Québec
- À la suite de cette formation, votre conseiller peut vous aider à établir un bilan de prévention afin de dresser un portrait de votre conformité à la loi et aux règlements. Il peut aussi vous offrir du coaching pour mettre en place un comité de santé et de sécurité.

Objectifs généraux

Au terme de la formation, le participant sera en mesure de...

- Se familiariser avec le cadre législatif encadrant la prévention au Québec
- Reconnaître les mécanismes favorisant une approche participative en prévention
- Se familiariser avec le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
- Reconnaître les différents acteurs du réseau de la santé et de la sécurité

Sommaire du contenu

- Historique de la loi sur la santé et la sécurité du travail au Québec et revue du cadre légal en général
- Revue du principal objectif visé par la LSST : l'élimination du danger à la source
- Droits et obligations des employeurs et des travailleurs
- Les infractions au niveau administratif, pénal et criminel
- Les groupes prioritaires et les mécanismes de participation exigés
- Rôles et fonctions du CSS et du représentant à la prévention
- Le programme de prévention
- Principaux sujets traités dans le RSST
- Revue de certaines situations à risque et des mesures de prévention à appliquer
- Rôle des intervenants clés du réseau de la santé et de la sécurité

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en gestion de la prévention.